

Membres en exercice : 29

Membres présents : 24

Membres votants : 29

Le 13 février 2024 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 7 février 2024. Publication de la convocation le : 8 février 2024.

Étaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Marie-France CAUSEUR, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, Mme Sandrine URVOIS, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Pierre-Marie BOSSER, Mme Michèle LACOUR, Mme Denise TAVERNIER

Étaient absents :

Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA a donné procuration à Mme Monique KERAVEC
M. Michel COLLOREC a donné procuration à M. Michel ANSQUER
M. Thierry MARTIN a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H
Mme Agnès CALLOU a donné procuration à Mme Corinne BRIANT
M. Daniel QUEMENER a donné procuration à Mme Armelle BRARD

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Michel ANSQUER

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de publication : 20 FEV. 2024

Délibération n° 2024-012 : Plan de financement Ecole

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

Par délibération DE2023-135, le conseil municipal a approuvé le projet de fusion des 2 écoles sur le site de Pierre Le Lec et la réhabilitation du site.

Sur la base de l'étude de programmation, une enveloppe financière a été déterminée pour la réalisation de ce projet.

La commune va demander des financements auprès de partenaires externes.

Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Taux de financement	€ HT
Diagnostics	80 000,00 €	Fonds Barnier	5%	250 000,00 €
Honoraires (Moe, Bureaux d'études, etc)	594 700,00 €	DETR	7%	400 000,00 €
Travaux	3 980 000,00 €	Bien Vivre Partout en Bretagne	4%	230 000,00 €
Imprévus	700 000,00 €	DSIL	11%	600 000,00 €
		Fonds de Concours EPCI	4%	210 000,00 €
		Fonds Vert	24%	1 300 000,00 €
		Pacte Finistère 2030	3%	150 000,00 €
		Autofinancement	41%	2 214 700,00 €
TOTAL	5 354 700,00	TOTAL	100%	5 354 700,00 €

Vu la délibération DE2023-135, portant approbation du scénario de fusion des 2 écoles sur le site de Pierre Le Lec et la réhabilitation du site, autorisant le Maire à demander les financements pour ce projet,

Vu la délibération DE2024-012 actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024,

Vu l'avis favorable unanime de la commission des finances du 31 janvier 2024,

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- autoriser M. Le Maire à transmettre les demandes de financement associées ;
- l'autoriser à réaliser toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOCH



Le Secrétaire de séance,
Michel ANSQUER